

Ils sont assurés par les navettes de l'accueil de jour, dans un rayon de 15 km autour des locaux. Il est possible de rejoindre la « tournée » en cours dans ce rayon.

Les aidants qui le souhaitent, peuvent véhiculer les personnes accueillies jusqu'au 15 rue des peupliers, et revenir les chercher en fin de journée (le coût de la journée reste cependant le même).

Quel financement?

La prise en charge est financée :

- par les caisses d'assurance maladie (arrêté annuel de dotation, de l'Agence Régionale de Santé)
- par le Conseil Départemental (au travers d'une dotation couvrant les coûts « dépendance », à l'exception du GIR 5/6 à charge de la personne)
- par la personne accueillie, qui s'acquitte du coût d'hébergement. (qui peut être en partie éligible à l'aide sociale : prise en charge partielle par le Conseil Départemental fonction des revenus)

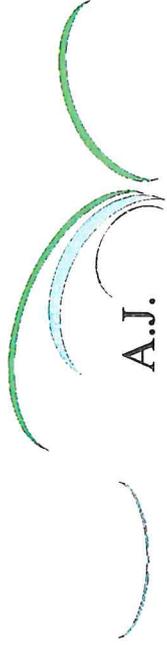
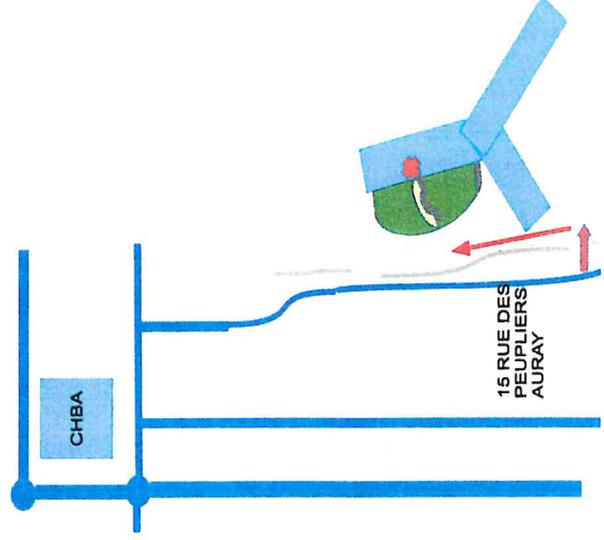
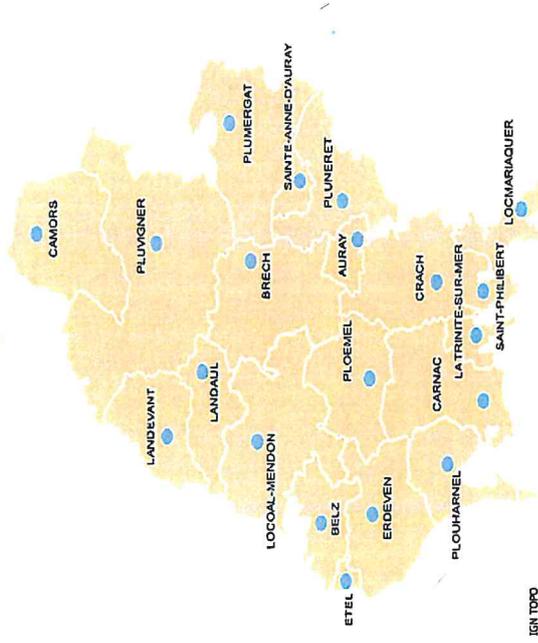
Quel coût

Le montant à la charge de la personne, est arrêté tous les ans par le Conseil Départemental. Il varie donc d'une année à l'autre (se renseigner à l'accueil de jour)

ZONE DE COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

PRIVILEGIEE

- AURAY, BELZ, BRECH, CAMORS, CARNAC, CRAC'H, ERDEVEN, ETEL, LANDAUL, LANDEVANT, LA TRINITE SUR MER, LOCMAQUAQUER, LOCOAL MENDON, PLOEMEL, PLOUHARNEL, PLUMERGAT, PLUNERET, PLUVIGNER, SAINT PHILIBERT, SAINTE ANNE D'AURAY.



ACCUEIL DE JOUR

15, rue des peupliers
56 400 AURAY

tel: **02.97.50.74.72.**



Association Service de Maintien et Soins
à Domicile des Personnes Agées,
D'AURAY

45, avenue WILSON
56 400 AURAY
02.97.50.74.72

L'Association AMSADA propose ce temps d'accueil afin de contribuer au projet de maintien à domicile de la personne

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne âgée de plus de 60 ans, pour laquelle a été diagnostiqué un trouble de la mémoire par un médecin, et qui vit à domicile.

Dans une moindre mesure, les personnes de plus de 60 ans, ayant un handicap physique entraînant une perte du lien social et dont l'autonomie est compatible avec les conditions d'accueil proposées (se renseigner auprès de l'accueil de jour).

Comment ?

Un premier contact par téléphone permet de prendre rendez-vous avec la Responsable ou un professionnel de l'accueil de jour .

Pour toute personne ayant des troubles de la mémoire, un diagnostic médical doit avoir été posé.

La décision d'admission est prise par l'équipe d'accueil.

L'admission se fait quand une place est disponible dans un groupe le plus adapté possible, en terme de goûts et de capacités, et que le dossier est complet. Les jours d'accueil sont proposés en fonction de ces critères (trois jours par semaine et par personne maximum).

Déroulement de la démarche d'accueil

première rencontre : présentation de l'Accueil de jour, prise de contact, visite des lieux

deuxième contact : préparation du projet individuel avec la personne et son aidant, et finalisation du dossier administratif

accueil selon les jours déterminés, réévaluation du projet en fonction du quotidien : souhait de la personne, proposition de l'équipe pluridisciplinaire.

Limites de l'accueil de jour

La capacité d'accueil est limitée à la possibilité de s'intégrer dans un groupe sans perturber l'organisation. Les capacités mémorielles existantes doivent permettre la participation aux ateliers et activités (les déficits doivent être légers à modérés).

Toute personne doit être capable d'effectuer un transfert sur les toilettes avec un seul professionnel pour l'aider.

À quel moment? Où? Quand?

L'accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Les locaux sont situés au rez de chaussée d'un bâtiment situé au 15 rue des peupliers à AURAY.

L'accueil est assuré toute l'année à l'exception des jours fériés.

L'équipe est composée des professionnels suivants :

- ergothérapeute
- psychomotricienne
- psychologue
- assistants de soins en gérontologie
- infirmière
- chauffeur, agent de service
- secrétaire
- responsable des Structures de l'Association

Quels types de soins et quel accompagnement ?

- maintien de l'autonomie et stimulation des capacités
- recherche de compensation des troubles de la mémoire
- activités thérapeutiques liées à la motricité, à la communication, à l'apprentissage de gestes adaptés...
- activités liées à la vie quotidienne et sociale (vie à domicile, sorties, activités...)
- recherche de solutions pratiques pour le quotidien, l'environnement (repères espace et temps, prévention des chutes...)
- activités de bien-être, de détente en lien avec la gestion des émotions et des troubles du comportement
- activités ludiques et de créativité.
- accompagnement des aidants